

Etude de fiabilisation des statistiques des flux internationaux dans la filière forêt bois

Résumé pour les décideurs



Hugues de Cherisey – Consultant – Juillet 2020

STATISTIQUES DU COMMERCE INTERNATIONAL DANS LE SECTEUR DU BOIS – RESUME POUR LES DECIDEURS

I - LE PROBLEME POSE PAR LES PROFESSIONNELS

- Je ne sais pas comment les Douanes font leurs statistiques mais je ne retrouve pas ce que je connais de mes marchés.
- D'où sortent-ils donc leurs données ?
- Il y a beaucoup plus de commerce avec la Chine que ce qu'ils publient !
- Pourquoi les chiffres des mois précédents sont-ils modifiés ?
- On dit que les valeurs sont plus fiables que les volumes. Est-ce vrai ? Pourquoi ?
- Les volumes sont surévalués ! "Ils" écrivent n'importe quoi !
- On ne comprend rien aux codes des produits !
- J'exporte/j'importe plus, à moi seul, que tout ce qui est annoncé vers/de ce pays !
- La France exporte plus que ce qu'elle fabrique ! C'est impossible !
- Je n'en sais rien, c'est mon transitaire qui s'occupe de tout !
- Que faire pour avoir des statistiques justes ?

Les commentaires à ces réactions et des éléments de réponses aux questions sont présentés plus loin dans ce résumé.

II – DES QUESTIONS AUX PROFESSIONNELS

Les entreprises de la filière française du bois attendent des statistiques douanières justes mais établissent-elles le lien entre ces statistiques et leurs propres déclarations d'imports et d'exports ?

- Quelqu'un dans l'entreprise maîtrise-t-il la nomenclature douanière qui concerne vos produits ?
- Quelqu'un dans l'entreprise a-t-il été formé aux déclarations en douane ?
- L'entreprise a-t-elle déjà questionné la [Cellule-conseil aux entreprises](#) de la direction régionale des douanes ?
- L'entreprise connaît-elle les avantages et les contraintes du statut d'[Opérateur économique agréé](#) ?
- L'entreprise est-elle certaine que ses déclarations en douane et ses déclarations d'échanges de biens comportent bien les masses nettes et les volumes correspondants à la réalité, pour les bons codes douaniers NC8 ? Des vérifications interservices sont-elles conduites (achat / commercial, logistique, compta) ?
- Les reporting internes export-import de l'entreprise renferment-ils toutes les données nécessaires aux déclarations en douane et aux déclarations d'échanges de biens ? Ou un exercice complexe de recherche de données est-il à chaque fois nécessaires de la part des logisticiens ou des comptables ?
- Les déclarations en douane des transitaires sont-elles régulièrement contrôlées par l'entreprise ?

- **Un travail commun a-t-il été réalisé avec les transitaires sur la nomenclature des marchandises qu'importe ou exporte l'entreprise ?**
- **Les transitaires sont-ils informés des ratios courants de densité des produits ? Des prix actualisés à la tonne et au m³ ? Des plages de vraisemblance de ces 2 ratios et du prix/t leur sont-elles communiquées et régulièrement mises à jour pour qu'ils autocontrôlent les déclarations dont ils sont en charge ?**
- **Les transitaires et, en particulier leurs déclarants en douane, sont-ils conscients qu'ils saisissent les données de base des statistiques douanières ?**
- **Les comptables sont-ils, formés, informés et motivés pour saisir des données statistiques exactes et vérifiées dans les déclarations d'échanges de biens ? Disposent-ils de ratios pour s'autocontrôler ? Leurs saisies sont-elles vérifiées par le service commercial ou achat ? Ont-ils compris que leurs DEB constituent une base clé des statistiques publique du commerce extérieur ?**
- **Chacun a-t-il en tête, dans l'entreprise et chez ses prestataires, qu'1 m³ de bois pèse +/- 400 à 1000 kg ? Et que saisir un volume de 100 ou 1000 m³ pour 1000 kg est une erreur grossière qui fausse les statistiques d'intérêt collectif ?**

III - LA VEM

La Veille Economique Mutualisée (VEM) de la filière bois a pour objectif de regrouper et d'offrir un accès centralisé à toutes les statistiques concernant l'économie de la filière. Parmi celles-ci, les statistiques du commerce internationales ont une importance clé car elles permettent d'établir la balance commerciale de la filière, dans son ensemble mais aussi par famille de produits.

Les statistiques douanières sont des sources incontournables d'informations pour les opérateurs de la filière bois, actifs à l'exportation ou à l'importation. Cependant, les données publiées ne correspondent pas toujours aux connaissances que les professionnels ont des marchés, ni à leurs autres sources d'informations.

IV – COMMENT LA DOUANE ELABORE-T-ELLE LES STATISTIQUES DU COMMERCE EXTERIEUR ?

En France, la douane est en charge de l'ensemble de la chaîne statistique du commerce extérieur en France, depuis la collecte des données jusqu'à la diffusion des résultats.

La douane ne génère aucune donnée mais compile celle des déclarations obligatoires des opérateurs de la filière, qui sont de deux types :

- **La DEB (déclaration d'échanges de biens)** est un récapitulatifs mensuel du commerce **intra-Union européenne**, par entreprise et pour chaque code douanier. Les DEB sont généralement saisies par les services comptables. La DEB n'est pas une déclaration en douane. Elle a une double fonction : statistique et fiscale, car associée aux déclarations de TVA. Une entreprise qui importe moins de 460 000 euros de marchandises de l'UE par an est dispensée de DEB. Une entreprise qui exporte moins de 460 000 euros vers l'UE ne doit remplir qu'une déclaration simplifiée, sans saisir de données à usage statistique
- **Le DAU (document administratif unique)** est associé à toute expédition extra-européenne. Ce sont le plus souvent les transitaires qui les remplissent pour le compte des chargeurs. Le DAU est une déclaration en douane qui intègre des informations à caractère statistique.

La douane compile séparément les DEB et les DUA qui représentent environ 20 millions de lignes déclaratives chaque mois, réparties entre les 10 000 codes des produits de la nomenclature européenne.

V – D’OU PROVIENNENT LES ERREURS DANS LES STATISTIQUES DOUANIERES ?

Les erreurs proviennent des saisies erronées de données par les opérateurs du marché, en l'occurrence par leur service comptable pour le commerce intra-UE et par leur service logistique et/ou leurs déclarants en douane pour le commerce hors UE.

Quelles sont les erreurs les plus fréquentes ?

- **Le code douanier** peut être mal saisi, par simple erreur, négligence (*regroupement sous un même NC8 de plusieurs articles différents*) ou parce que la nomenclature est difficile à interpréter et ne correspond pas assez aux dénominations commerciales courantes. Dans une expédition intra-européenne comportant plusieurs NC8, la tentation est forte de réunir l'ensemble sous un seul code. Dans certaines déclarations simplifiées, d'un ensemble de marchandises de faible valeur, il peut être autorisé au déclarant de ne saisir qu'un seul NC8.
- **Le pays d'origine** n'est pas toujours saisi dans les déclarations intra-UE. **Par défaut, c'est le pays de provenance (européen) qui sera pris en compte** (*un produit importé de Chine, et dédouané à Anvers avant d'être expédié en France est d'origine "Chine" et de provenance "Belgique"*).
- **Les saisies des valeurs €** sont celles conduites et vérifiées avec le plus de rigueur par les opérateurs car elles ont un caractère fiscal et sont la base du calcul des droits de douane. Des erreurs de saisie n'en sont pas moins observées.
- **La masse brute** (avec emballage, palette, ..) est facile à contrôler lors des différentes étapes de transport et stockage des marchandises. **C'est cependant la masse nette qui doit être saisie** pour l'élaboration des statistiques. Les erreurs d'ordre de grandeur sont fréquentes (confusion entre "." et ","). De plus, dans les métiers du bois, la masse nette n'est pas souvent la référence de quantité couramment utilisée.
- **"L'unité supplémentaire"** n'existe que pour certains codes douaniers. **Le m³ est la plus courante pour le bois**, plus rarement le m² ou le nombre de pièces. Référence essentielle, le volume reste la donnée la plus mal saisie, avec des erreurs fréquentes d'un facteur 100 ou 1000, par mauvaise prise en compte des **séparateur de décimales**. **Les volumes sont donc trop souvent surévalués** : 50 m³ réels peuvent être saisis comme 50 000 m³. **Par année les lignes déclaratives aberrantes sur le bois se comptent par milliers et représentent, avant corrections, des cumuls d'erreurs sur les volumes de dizaines de millions de m³**. A la différence de la masse, **le volume n'est pas facile à contrôler** par le transitaire, ni lors des différentes étapes logistiques, d'autant moins quand les expéditions et les conditionnements ne sont pas réguliers.

Ces erreurs ne sont pas le fait de quelques petites entreprises "égarées" mais de tous les types d'acteurs de la filière, depuis les grands noms jusqu'aux acteurs les plus discrets, des fabricants jusqu'aux distributeurs. Les erreurs associées aux déclarations de commerce intra-UE sont plus fréquentes que celles du commerce avec des pays tiers.

VI – COMMENT LA DOUANE TRAITE-T-ELLE LES ERREURS ?

La grande difficulté pour la douane est de détecter et de corriger ou faire corriger les erreurs dans un flux considérable de données, renouvelé chaque mois, pour 10 000 produits différents, associés à un très grand nombre de secteurs. Impossible d'envisager un contrôle humain de chaque déclaration par un expert de chaque produit !

Par nature, **les erreurs ou les négligences dans les saisies ne sont ni systématiques, ni régulières, bien que certaines entreprises se révèlent être des récidivistes.** Dans certains cas, tous les champs d'une déclaration peuvent être bien saisis sauf un. Dans d'autres, plusieurs champs peuvent avoir été mal saisis ou non renseignés. Il n'est donc pas simple de programmer une détection automatique des erreurs.

Le système de la douane recherche les données incohérentes, comme par exemple, celles dont les ratios €/kg, €/m³ ou kg/m³ s'écartent trop de références acquises.

Quand la douane détecte une erreur de valeurs monétaire, elle se retourne systématiquement vers le déclarant pour qu'il la corrige. Pour les masses et les unités supplémentaires comme les volumes, la douane peut s'autoriser à réaliser certaines corrections automatiques, après test pilote de la procédure. L'aide de fédérations professionnelles fournissant des plages de ratio acceptables peut être précieuse. La douane ne peut cependant pas mettre en place plusieurs ratios personnalisés et révisables chaque année pour 10 000 codes NC8 ! Les procédures de correction doivent être simples et robustes, corrigeant les erreurs déformant le plus les statistiques.

De nombreuses erreurs ne peuvent être traitées en temps réel, ce qui explique que les statistiques puissent évoluer au cours du temps, avant d'être considérées comme définitives. La majorité des corrections est effectuée dans l'année qui suit celle des saisies.

La correction des erreurs dans les bases de données de la douane reste un pis-aller pour toutes les parties prenantes. La prévention de ces erreurs à l'étape de la saisie par le déclarant reste la plus efficace des démarches.

VII - LES ERREURS DE SAISIE EXPLIQUENT-ELLES TOUTES LES INCOHERENCES DES STATISTIQUES DOUANIERES ?

La réponse est non. Le cadre réglementaire européen et français introduit des biais. Ces derniers sont des contreparties de la simplification voulue des formalités imposées aux entreprises dans l'espace européen.

Ainsi, les déclarations de commerce intra-UE ne comportent pas de case pour saisir le pays de destination ultime. Des grumes de chêne expédiées depuis la France en Chine mais dédouanées à Anvers apparaîtront dans les statistiques françaises comme de l'exportation vers la Belgique. Il en est de même pour d'autres produits, dédouanés dans des grands ports européens non français (Rotterdam, Hambourg, Barcelone, etc.), à l'importation comme à l'exportation (on parle de "quasi-transit" car ce n'est pas du transit déclaré comme tel aux douanes). Le commerce international de l'Union européenne avec le reste du monde est bien répertorié mais le détail par état membre pâtit de certaines simplifications.

Le seuil de déclaration d'échanges de biens intra-UE en est une autre illustration (460 000 €/an en France). Les flux intra-européens des secteurs atomisés entre de nombreux petits importateurs ou exportateurs passent "sous les radars" des statistiques. En réalité de tels flux sont estimés pour les statistiques européennes mais à des niveaux très élevés d'agrégats, codés sur deux chiffres, alors que les produits le sont sur 8 chiffres.

D'autres éléments réglementaires portant sur la confidentialité des données, les règles d'arrondis, la prise en compte ou non des zones franches, etc., peuvent peser sur les statistiques d'un produit mais pas sur celle d'un autre. Chaque état membre ayant conservé une certaine liberté de gestion de tous ces "détails", les statistiques européennes rassemblent ainsi celles d'états membres dont les concepts montrent certains écarts.

L'Union européenne est ainsi une vraie zone de libre-échange mais qui est devenue un peu floue dans le suivi de certains flux commerciaux, qu'ils soient intérieurs ou avec des pays tiers impliquant deux pays de l'Union (quasi-transit).

VIII – QUE FAIRE POUR OBTENIR DES STATISTIQUES PLUS FIABLES ?

DANS CHAQUE ENTREPRISE DE LA FILIERE QUI EXPORTE OU QUI IMPORTE, DU PRODUCTEUR AU DISTIBUTEUR, SANS OUBLIER LES TRANSITAIRES :

- Mobiliser, informer, former, outiller, contrôler, sur l'objectif "zéro erreur de déclaration" les personnes en charge des déclarations d'échanges de biens et celle des déclarations en douane.
- Chaque exportateur et chaque importateur de la filière doit s'approprier sa part des statistiques douanières et assumer sa responsabilité de déclarant.
- Solliciter les Cellules-conseils aux entreprises de la douane pour toute question, en particulier sur celles du bon classement des produits dans la nomenclature.
- Des bonnes pratiques de saisie, des tableaux de correspondance nom commercial/nomenclature et des outils simples d'autocontrôle doivent être diffusés aux comptables, aux transitaires, aux services achats, commercial et logistique.
- Les bonnes pratiques doivent être diffusées, accompagnées d'outils comme les tableaux de correspondance entre nomenclature commerciale et douanière et des ratios de référence.

DANS LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET LEURS FEDERATIONS

Lancer et animer la mobilisation des professionnels. Mettre en place des outils de suivi de cette mobilisation et de ses effets.

Dialoguer avec les organisations professionnelles de distributeurs (FMB, FNAEM,¹ ...) et celles des transitaires (TLF²) afin de promouvoir ensemble les bonnes pratiques de saisie et, d'autocorrection.

Evaluer avec les professionnels, les possibilités de mettre en place des alertes dans leurs propres systèmes informatiques, lors des saisies des déclarations en douane ou d'échanges de biens.

Promouvoir un dédouanement systématique en France, seule option pour éviter de voir les chiffres du grand export ou import affectés à un autre pays d'Europe parce que le dédouanement a été réalisé sur son sol.

Construire une relation pérenne et structurée entre les organisations professionnelles et la douane, avec pour objectifs de :

- 1) Transmettre de façon groupée, avant mi-juin, la liste des résultats aberrants constatés l'année précédente et les éventuelles corrections réalisées en interne².

¹ [Fédération des Magasins de Bricolage et de l'aménagement de la maison \(FMB\)](#), [Fédération française du Négoce de l'Ameublement et de l'Equipement de la Maison \(FNAEM\)](#), [Union des entreprises Transport et Logistique de France \(TFL\)](#).

- 2) Proposer, tester, valider avec la douane, des plages de ratios permettant la détection automatique d'erreurs, ainsi que des ratios de calculs de corrections (*comme la densité pour calculer le volume à partir de la masse nette*).
- 3) Mener des études communes :
- comptage annuel des erreurs, cumul annuel des valeurs monétaires, masses et, le cas échéant, des volumes corrigés ;
 - étudier la possibilité d'introduire des procédures d'alerte/autocontrôle dans les systèmes de saisie utilisés par les opérateurs ;
 - évaluation de l'effet du "sous-le-seuil" pour des produits clés de la filière.
 - évaluer l'effet des règles d'arrondi sur les produits concernés.

Poursuivre les corrections mensuelles et annuelles de volumes (grumes, sciages, etc.), à partir des ratios définis avec les professionnels. Communiquer ces résultats à la douane puis mesurer l'évolution de l'écart entre les résultats publiés initialement et les résultats corrigés.

IX – CONCLUSIONS

A titre de conclusion, sont présentés ici des éléments de réponses aux questions soulevées au § I de ce résumé.

Assertion ou question	Éléments de réponse
Je ne sais pas comment les Douanes font leurs statistiques mais je ne retrouve pas ce que je connais de mes marchés.	Les Douanes "ne font pas leurs statistiques" : elles compilent les déclarations des opérateurs et tentent d'en corriger les plus grandes erreurs.
D'où sortent-ils donc leurs données ?	Ce sont les données saisies par les opérateurs, toutes les données des opérateurs, rien que les données des opérateurs, mais dans un cadre réglementaire précis qui dispense de déclaration les petits opérateurs du commerce intra-européen.
Il y a beaucoup plus de commerce avec la Chine que ce qu'ils publient !	A l'export, si le dédouanement se fait dans un autre pays de l'UE (ex. en Belgique), la partie du commerce avec la Chine apparaîtra comme du commerce intra-UE (export France – Belgique). A l'import, tout dépend si les opérateurs ont bien saisi le pays d'origine dans la case adéquate.
Pourquoi les chiffres des mois précédents sont-ils parfois modifiés ?	Parce que les opérateurs ont saisi des données erronées, sans les vérifier ou ont omis des déclarations. Le processus de vérification/ correction est long, la douane traitant 20 millions d'enregistrements chaque mois.
On dit que les valeurs sont plus fiables que les volumes. Est-ce vrai ? Pourquoi ?	Parce que les opérateurs sont plus rigoureux sur la saisie des valeurs, par crainte du fisc et de la douane.

² Les référents de la VEM qui regrouperont et transmettront les informations compilées à la douane sont Eric Toppan (eric.toppan@franceboisforet.fr) et Céline Guimas (guimas@codifab.fr).

Assertion ou question	Eléments de réponse
Les volumes sont surévalués ! "Ils" écrivent n'importe quoi.	Une erreur de saisie courante est de ne pas tenir compte d'une virgule ou d'un point et de saisir 1000 ou 100 fois plus de m ³ que la réalité. Le volume est le paramètre le moins vérifiable par le transitaire et le transporteur.
On ne comprend rien aux codes des produits !	La nomenclature douanière est un ensemble de 10 000 codes qui ne peut être mis à jour que selon des cycles lents. Elle ne correspond pas toujours aux désignations commerciales mais plusieurs aides en ligne au classement sont disponibles. Sur demande, la douane peut trancher.
J'exporte (j'importe) à moi seul plus que tout ce qui est annoncé vers (de) ce pays !	Vers (D') un pays hors UE ? Où est dédouanée la marchandise ? La nomenclature NC8 saisie est-elle toujours la même pour le flux considéré ? Souvent, dans de tels cas, une partie du flux est dédouané ailleurs dans l'UE et apparaîtra comme un flux intra-UE (<i>ex. comme une exportation vers la Belgique si le dédouanement est fait à Anvers</i>). De plus, les déclarations regroupent parfois plusieurs produits sous un seul NC8, légitimement ou abusivement mais aux dépens de la qualité des statistiques.
Impossible, la France exporte plus que ce qu'elle fabrique !	Mais si, c'est possible ! Il faut penser au négoce, parfois plus actif que la production pour certains produits. Vérifier l'équilibre : Production + importation +/- variation de stocks = consommation + exportation. Une exportation comptabilise ce qui est exporté de France, indépendamment de son lien avec la production française. Il ne faut donc pas comprendre ce chiffre comme étant l'exportation de produits fabriqués en France.
Je n'en sais rien, c'est mon transitaire qui s'occupe de tout !	L'expertise des produits reste chez le chargeur. La responsabilité de ce dernier demeure si les déclarations sont erronées. Il convient de définir avec le transitaire et avec l'aide de la douane: 1) un tableau de correspondance entre nom commercial et NC8 ; 2) des ratios moyens de contrôle en kg/m ³ et en €/m ³ par produit. Il est conseillé de vérifier les déclarations du transitaire. De plus, c'est généralement le service comptabilité du chargeur qui est en charge de la saisie des récapitulatifs du commerce intra-européen, y compris le grand export ou import qui est dédouané dans un autre pays de l'Union. Les comptables, en interne, doivent recevoir les mêmes outils pour faciliter et contrôler leurs déclarations que les transitaires.
Que faire pour avoir des statistiques justes ?	1) Mobiliser tous les opérateurs de la filière, actifs à l'import/export, sur l'objectif "zéro erreur de déclaration". De bonnes pratiques de saisie, des tableaux de nomenclature et des outils simples d'autocontrôle doivent être diffusés aux comptables, aux transitaires, aux services achats, commercial et logistique. Intégrer à la démarche les distributeurs et les transitaires, au travers de leurs fédérations (FMB, FNAEM, TLF,...) 2) Promouvoir un dédouanement systématique en France, seule option pour éviter de voir les chiffres du grand export ou import affectés à un autre pays d'Europe parce que le dédouanement a été réalisé sur son sol.

Assertion ou question	Éléments de réponse
Que faire pour avoir des statistiques justes ? (suite)	<p>3) Construire une relation pérenne et structurée entre les organisations professionnelles et la douane, avec pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Transmettre de façon groupée, avant mi-juin, la liste des résultats aberrants constatés l'année précédente et les éventuelles corrections réalisées en interne. ➤ Proposer, tester, valider avec la douane, des plages de ratios permettant la détection automatique d'erreurs, +/- leur correction. ➤ Mener des études communes : (1) Taux d'erreurs selon les types de déclarations (intra ou extra-UE) ; (2) évaluation actualisée du "sous-le-seuil" pour des produits clés de la filière ; (3) évaluation de l'effet des règles d'arrondi sur les produits concernés ; (4) étudier la possibilité d'introduire des procédures d'alerte/autocontrôle dans les systèmes de saisie utilisés par les opérateurs. <p>4) Poursuivre, pour les organisations professionnelles concernées, les calculs de corrections des volumes des statistiques publiées, en partageant avec la douane les résultats obtenus³.</p>

³ Les référents de la VEM qui regrouperont et transmettront les informations compilées à la douane sont Eric Toppan (eric.toppan@franceboisforet.fr) et Céline Guimas (guimas@codifab.fr).